



Délégation de Bretagne

## Préparation concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>e</sup> classe

### Catégorie C

<b>Responsable formation</b>	Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
<b>Assistante</b>	Céline MALET ☎ 02 97 47 89 96 <a href="mailto:celine.malet@cnfpt.fr">celine.malet@cnfpt.fr</a>

Date prévisionnelle du concours	<b>A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021</b>
Centre(s) de gestion organisateur(s)	<b><a href="#">CDG35</a></b>

Pour connaître les conditions précises d'inscription, les dates d'inscription et le contenu des épreuves, consulter le site internet du centre de gestion. **L'inscription à un examen ou un concours est indépendante de l'inscription à la préparation. Cette démarche doit être effectuée personnellement par l'agent auprès de l'organisme organisateur (Centre de gestion).**

#### Modalités d'accès à la préparation

**Pour être prise en compte, toute inscription doit être validée par l'autorité territoriale. L'éligibilité de l'agent au concours ou à l'examen envisagé est à vérifier par la collectivité ou auprès du centre de gestion organisateur.**

La préparation est ouverte à tous les agents inscrits.

#### Organisation de la préparation

Date limite d'inscription à la préparation	<b>15 octobre 2020</b>
Test d'orientation	<b>Pas de test</b>
Si orientation en formation tremplin avant la préparation	<b>Pas de tremplin</b>
Calendrier de la préparation	<b>Décembre 2020 à mars 2021</b>
Durée et lieu(x) de la formation	<b>9 jours Régional ou interrégional selon les effectifs</b>

#### Les modules de formation

Apports de connaissances	<b>6 jours</b>
Entretien avec le jury	<b>3 jours</b>

#### Coûts de formation

La délégation régionale de Bretagne assure la prise en charge de l'organisation pédagogique et matérielle des formations de préparations concours et examens.

Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de sa collectivité.